



Informations communales

Bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Nous vous rappelons qu'en raison des vacances d'été, le délai pour le dépôt des bons de garde est fixé au **30 juin 2025**.

Tarif de l'eau

Lors de sa séance du 2 juin 2025, le Conseil municipal a fixé le m³ d'eau à Fr. 2.50 (au lieu de Fr. 2.40). La modification entre en vigueur au 1^{er} mai 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Le document modifié peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Analyses de l'eau potable

Prélèvements officiels effectués par M. Ivo Gerber, inspecteur technique, le 13 mai 2025 à l'école à Saicourt et à l'ancienne école au Fuet. Selon l'appréciation du Laboratoire cantonal, les résultats d'analyses répondent aux dispositions légales.

Avis aux propriétaires de chiens

La facture relative à la taxe des chiens sera envoyée dans le courant du mois d'août prochain. Les propriétaires de chien(s) ne s'étant pas encore annoncés sont priés de le faire dans les plus brefs délais.

Toute modification liée à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès, etc.) doit être annoncée **jusqu'au 15 juillet 2025**, soit par téléphone, soit par courriel.

Bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 20 juin 2025.

Fuet, le 18 juin 2025

Conseil municipal